

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\_\_\_\_\_  
Premier ministre  
\_\_\_\_\_

Arrêté du 07 FEV. 2019

**portant désignation des représentants des personnels au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre**

NOR : PRNG 1304246U

**Le Premier ministre,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 relatif au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 fixant la composition du comité technique des directions départementales interministérielles ;

Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales sur le fondement de l'arrêté susvisé,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre, en application du III de l'article 11 du décret du 3 décembre 2009 susvisé, est composé comme suit concernant les représentants de l'administration :

- M. Marc GUILLAUME, Secrétaire général du Gouvernement, président ;
- M. Serge DUVAL, Directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre.

## Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre :

- désignés par Force ouvrière :

- **en qualité de membres titulaires :**

- Monsieur Laurent JANVIER
- Madame Sandrine FOURCHER-MICHELIN
- Monsieur Stéphane TOUZET
- Madame Gisèle VIMONT

- **en qualité de membres suppléants :**

- Monsieur Joël CANGE
- Madame Marie-Ange FRANCISCHI
- Monsieur Dominique GENDRON
- Monsieur Jacky VERBAUWHEDE

- désignés par l'Union nationale des syndicats autonomes :

- **en qualité de membres titulaires :**

- Monsieur Franck BAUDE
- Monsieur Robert BAYLOCQ
- Madame Martine HARNICHARD

- **en qualité de membres suppléants :**

- Madame Stéphanie GAUTHE-HAUQUIN
- Monsieur Steve MAZENS
- Monsieur Stéphane ROCHE

- désignés par la Confédération générale du travail – Union générale des fédérations de fonctionnaires :

- **en qualité de membres titulaires :**

- Madame Nathalie GRUNWALD
- Monsieur Fabrice MASOULIE

- **en qualité de membres suppléants :**

- Madame Sandrine DIOT
- Monsieur Guilhem SARLANDIE

- désignés par la Confédération française démocratique du travail :

- en qualité de membre titulaire :

-Madame Myriam PRIGENT

- en qualité de membre suppléant :

-Monsieur Eric TAVERNIER

### Article 3

L'arrêté du 6 février 2015 modifié portant désignation des représentants des personnels au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre est abrogé.

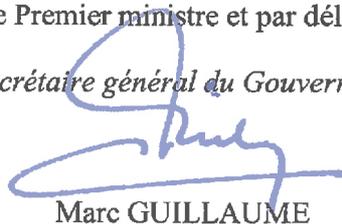
Fait le

**07 FEV. 2019**

*Le Premier ministre,*

Pour le Premier ministre et par délégation :

*Le secrétaire général du Gouvernement,*



Marc GUILLAUME